

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION CIRECC ASBL

LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRES
EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

DE BELGIQUE

- FILM ET VIDEO -

GUY VANDENBULCKE
Chargé de Recherches

MICHEL JAUMAIN
Directeur de Recherches

Avril 1991

Dossier réalisé avec l'aide de la Communauté française

**CENTRE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE
DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION CIRECC ASBL**

**LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRES
EN COMMUNAUTE FRANÇAISE
DE BELGIQUE**

- FILM ET VIDEO -

GUY VANDENBULCKE
Chargé de Recherches

MICHEL JAUMAIN
Directeur de Recherches

Avril 1991

Dossier réalisé avec l'aide de la Communauté française

Sommaire

	page
Introduction - Méthodologie.....	1
1. Estimation des volumes produits par les ateliers de production et d'accueil soutenus par la Communauté française.....	4
1. 1. Cadre légal et réglementaire	4
1. 2. Evolution globale des volumes de production	6
1. 3. Les coproductions avec la RTBF	7
1. 4. Evolution de la production du CBA.....	9
1. 5. Evolution de la production du WIP	10
1. 6. Evolution de la production du CVB.....	11
1. 7. Evolution de la production du GSARA	13
2. La production de documentaires dans le cadre du Fonds télévisuel de la Communauté française.....	14
3. Estimation de la production de films documentaires francophones diffusés dans le réseau des salles commerciales.....	16
3. 1. Evolution de la production de courts métrages.....	17
3. 2. Evolution de la durée des courts métrages.....	20
3. 3. Producteurs de courts métrages "actifs"	21
3. 4. Evolution de la production de longs métrages.....	21
Conclusion.....	23

Introduction - Méthodologie

On ne saurait ouvrir la présente **mise à jour**, économique et statistique, de l'évolution de la production audiovisuelle documentaire en Communauté française de Belgique ¹, sans évoquer brièvement quelques questions et précautions.

L'observation montre en effet que le concept de cinéma documentaire peut se prêter à des usages divers et comporter des sens multiples, non seulement d'un point de vue esthétique, mais également lorsqu'il est rapporté aux agents économiques qui le véhiculent: auteurs, producteurs, commanditaires et diffuseurs, - ces derniers se limitant d'ailleurs de plus en plus aux chaînes de télévision -.

Entre une définition large qui englobe dans le documentaire tout ce qui n'est pas de la fiction et laisse la porte ouverte à une variété de produits allant de l'ethnologie aux magazines sportifs ou aux films d'entreprises, et une définition plus pointue, liée aux critères propres des "auteurs-réalisateurs" qui défendent le documentaire dit "de création", il existe une zone de flou qui échappe aux classifications.

De plus, aux problèmes de définition du genre s'ajoute la difficulté de produire des estimations sur le volume d'activité de la production audiovisuelle en Communauté française à partir d'un état généralement embryonnaire et fragmenté des informations statistiques disponibles. Il n'existe pas de source unique permettant de connaître de manière exhaustive le nombre de films mis en chantier par des producteurs au cours d'une année, ni le nombre de films achevés répartis selon les "genres". Il est par contre possible de connaître le nombre de films achevés, ayant obtenu des aides publiques à la production ou produits dans le cadre des ateliers où structures de production soutenus par la Communauté française.

¹ Le présent document actualise une partie des données contenues dans Michel JAUMAIN et Guy VANDENBULCKE, "Le marché du documentaire dans la Communauté française (film et vidéo)", CIRECC, mars 1989.

Dès lors, l'option reconduite ici dans l'identification des produits documentaires, a consisté à faire usage des classifications telles qu'elles sont mises en oeuvre par chaque agent producteur ou institution consultés.

* * *

En excluant toute considération esthétique ou théorique sur le "genre", et en répertoriant diverses instances de financement, de production et de diffusion des produits documentaires ² entendus au sens large, on avait dénombré, lors de la première recherche, pas moins d'une centaine de producteurs en Communauté Française (à l'exclusion des chaînes de télévision), ayant produit, au cours des 10 dernières années, au moins un film ou vidéo assimilable au genre documentaire.

Dans le cadre de la présente actualisation, on n'a pas cherché à recenser de manière exhaustive les volumes d'activité consacrés par cette centaine de producteurs au documentaire. On a tenté, par contre, de présenter un ordre de grandeur du volume de la production documentaire en Communauté française, à partir de données provenant des institutions ou structures les plus largement impliquées dans la production et/ou le financement de ce genre.

C'est ainsi que la présente mise à jour a pour objet de cerner, dans une première partie, les volumes de production documentaires réalisés dans le cadre et/ou avec l'appui des principaux **ateliers d'accueil et de production "défenseurs"** d'une production d'auteurs et qui ont notamment donné une nouvelle vie au documentaire de création ³.

Une seconde partie sera consacrée à la production indépendante de documentaires de création aidée dans le cadre du **Fonds télévisuel** mis en place depuis 1988 en Communauté française. Les documentaires de création destinés aux diffusions télévisées constituent en effet la plus grande part des projets sélectionnés par ce Fonds.

On envisagera enfin la production de films (de court et long métrage) documentaires belges francophones, "destinés" à la diffusion en salles et identifiés au moyen des données relevant des **aides automatiques** octroyées par le Ministère des Affaires économiques, système transféré aux deux Communautés, française et flamande, depuis janvier 1989.

* * *

² Comme par exemple: la Communauté Française, le Ministère des affaires économiques, Wallonie Bruxelles Images, Unibel Films, Médiathèque de la Communauté Française, Libération Films, CBA, WIP, Festival International du Film Economique et de Formation.

³ CBA, WIP, CVB, GSARA, Dérives, etc.

Les volumes des productions propres de documentaires réalisés par les chaînes de télévision de la Communauté française ne sont pas pris en compte dans les lignes qui suivent. Les problèmes de définition du documentaire en télévision et l'absence de données statistiques détaillées sur les productions propres de ces chaînes, rendent extrêmement aléatoires toutes estimations globales des volumes de productions propres apparentées au documentaire.

On rappellera toutefois que la RTBF est aujourd'hui la principale chaîne de la Communauté française qui produit et diffuse des émissions assimilables au genre documentaire.

On observe en effet que, malgré une conjoncture marquée par la multiplication de l'offre télévisuelle, la concurrence entre les chaînes autour des parts d'audience et la croissance du coût des programmes, elle reste l'une des seules chaînes francophones qui propose plusieurs fois par semaine, à des heures de grande écoute, des émissions de type "enquête", "magazine" ou "reportage" dont l'audience résiste à la concurrence des autres chaînes distribuées par le câble en Communauté française.

Au cours des dernières années, ces productions propres ont été réalisées dans le cadre des magazines d'information diffusés à 20 heures : "C'est à voir", "Strip tease", "Au nom de la loi", "Business business" et "Autant savoir".

D'autres productions propres sont réalisées, quoique dans une moindre mesure, dans le cadre d'émissions telles que "Planète des hommes", "Cargo de nuit", "Sentiers du monde", "Destination le monde". En outre, la chaîne produit des séries documentaires isolées.

On ajoutera que les émissions "Strip tease", "Planète des hommes" ou "Cargo de nuit" sont généralement considérées plus proches du "documentaires de création", tant dans les contenus que dans le recours à des réalisateurs et techniciens "extérieurs" ou "indépendants" ⁴.

⁴ Pour plus de détails concernant ces émissions, voir Michel JAUMAIN et Guy VANDENBULCKE, op. cit.

1. Estimation des volumes produits par les ateliers de production et d'accueil soutenus par la Communauté française

1. 1. Cadre légal et réglementaire

La Communauté française reconnaît et soutient depuis une dizaine d'années des ateliers de production qui ont contribué à créer une production cinématographique belge francophone reconnue internationalement, aussi bien pour la qualité de ses auteurs que pour la particularité des mécanismes d'aide qui la soutiennent. Jusqu'à la mi-1990, ces ateliers étaient liés à la Communauté française par des conventions portant sur une période donnée et sur un programme visant à encadrer et à valoriser l'aide aux productions audiovisuelles destinées à une diffusion télévisée ou au circuit d'exploitation en salles, commercial ou non-commercial. Ces conventions étant échues, les règles et conditions de reconnaissance des ateliers ont été fixées dans un arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 juillet 1990.

Cet arrêté fait la distinction entre deux principaux types d'ateliers:

- d'une part "les ateliers de production qui réalisent et produisent des oeuvres de création". Ces structures indépendantes se consacrent en priorité à la réalisation de projets propres et décident eux-mêmes de la part de ressources qu'ils y affectent. C'est le cas de de l'Atelier Jeunes Cinéastes (AJC), d'Alfred, de Caméra Enfants Admis, du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB), de Dérives, de Graphoui, du Gsara et d'Images Vidéo. Ces derniers reçoivent des subsides variant entre 900 000 et 2,4 millions de francs par an ces dernières années.

- d'autre part, "les ateliers d'accueil qui sont chargés de favoriser la réalisation, la production et la diffusion d'oeuvres de création". Selon l'article 2 de l'arrêté, "le Ministre ne peut agréer que deux ateliers d'accueil, l'un en Région bilingue de Bruxelles-Capitale et l'autre en Région de langue française". Actuellement, il s'agit du Centre bruxellois de l'Audiovisuel (CBA) et de Wallonie Image Production (WIP) qui bénéficient chacun de subsides s'élevant à 6,3 millions de francs par an.

Pour être reconnus par la Communauté française, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent notamment:

- "promouvoir la recherche et l'expérimentation sur le plan technique et esthétique, valoriser l'originalité et l'authenticité des sujets, valoriser la création aussi bien dans l'écriture que dans la réalisation;

- privilégier les premières oeuvres des auteurs, pour au moins 40% de la production ou de la coproduction ayant fait l'objet d'une intervention directe ou indirecte de la Communauté française;

- valoriser et développer le patrimoine culturel de la Communauté française" (article 3).

Par ailleurs, les ateliers de production et les ateliers d'accueil doivent conclure des accords de coproduction, de cofinancement ou de diffusion avec la RTBF, les chaînes de service public étrangères et les chaînes de télévision conventionnées avec la Communauté française, ainsi qu'avec le secteur associatif et institutionnel (article 3).

En outre, un atelier d'accueil doit "consacrer au moins 65% de sa subvention à l'ensemble de ses activités de production, de promotion et de diffusion de films ou de vidéogrammes, les 35% restant étant réservés aux frais inhérents au personnel de gestion" (article 3).

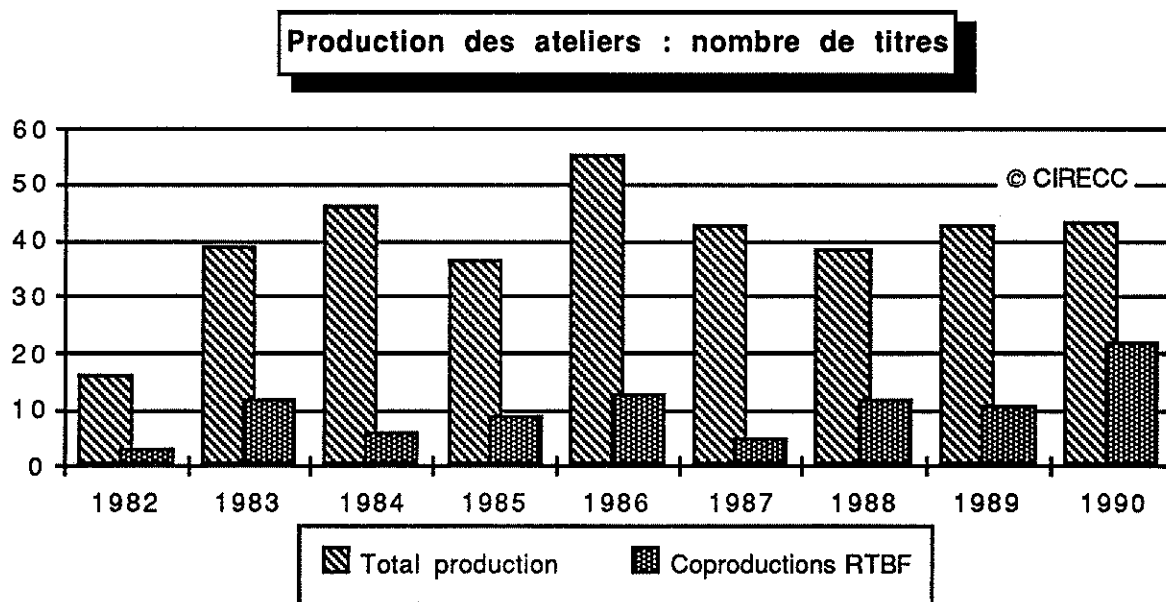
Enfin, l'arrêté prévoit que les subventions octroyées peuvent comprendre une aide dans les frais de fonctionnement et de personnel (articles 6 et 7).

Ce nouveau cadre réglementaire doit permettre aux ateliers de disposer d'un statut fixe et d'une permanence dans leur action. Ceux-ci ont acquis, depuis quelques années, un niveau de professionnalisme qui se manifeste à la fois par le volume de leurs productions, par leurs collaborations avec les chaînes de télévision et des partenaires étrangers, par leur présence active sur les marchés internationaux et les nombreux prix obtenus en Belgique et à l'étranger.

1. 2. Evolution globale des volumes de production

Les tableaux et graphiques qui suivent recensent les volumes de production réalisés dans le cadre et/ou avec l'appui des principaux ateliers de production et d'accueil "défenseurs", à des degrés divers, d'une production de documentaires d'auteurs ⁵, à savoir, le CBA, le WIP, le CVB et le GSARA. A ce jour, ces ateliers sont en effet les principales structures de production et/ou de soutien à la production indépendante de documentaires dits "de création" ⁶.

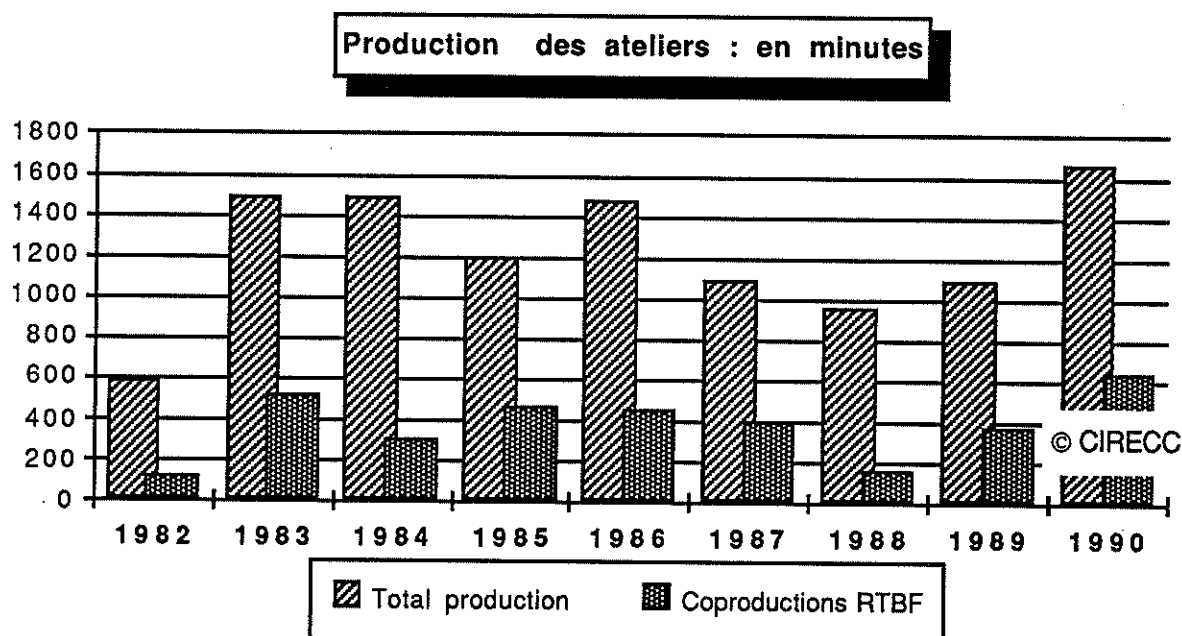
De 1982 à 1990 ces ateliers ont réalisé ensemble 359 titres qui représentent une durée globale de 183 heures 54 minutes, soit en moyenne 40 titres et 20 heures 26 minutes par année. Les graphiques qui suivent détaillent ces volumes année par année, en nombre de titres et en durée (exprimée en minutes). Les recensions effectuées ont tenu compte de l'existence de coproductions inter-ateliers et on a veillé à comptabiliser celles-ci une seule fois. Une partie des titres réalisés l'a été dans le cadre de coproductions avec la RTBF et ces volumes sont également pris en compte.



⁵ Il est toutefois important de préciser que l'activité de production de ces structures ne se limite pas exclusivement aux documentaires et que certains produits qualifiés de "documentaires-fiction", "d'évocation poétique", de "récit autobiographique", de "vidéo-art", de "fiction" etc., font partie du décompte global. Les chiffres qui suivent reprennent donc l'ensemble de la production de ces structures.

⁶ Les autres ateliers se consacrent plus spécifiquement aux films de fiction (AJC), d'humour (Alfred), d'animation (Graphoui, Caméra Enfants Admis), etc... Lorsqu'ils produisent des documentaires, ceux-ci sont la plupart du temps coproduits avec une structure d'accueil (par exemple, Dérives avec le WIP, AJC avec le CBA, etc...).

Si l'on s'en tient aux 5 dernières années, le nombre moyen de titres réalisés annuellement s'élève alors à 44 et le volume horaire annuel moyen à 20 heures 56 minutes.



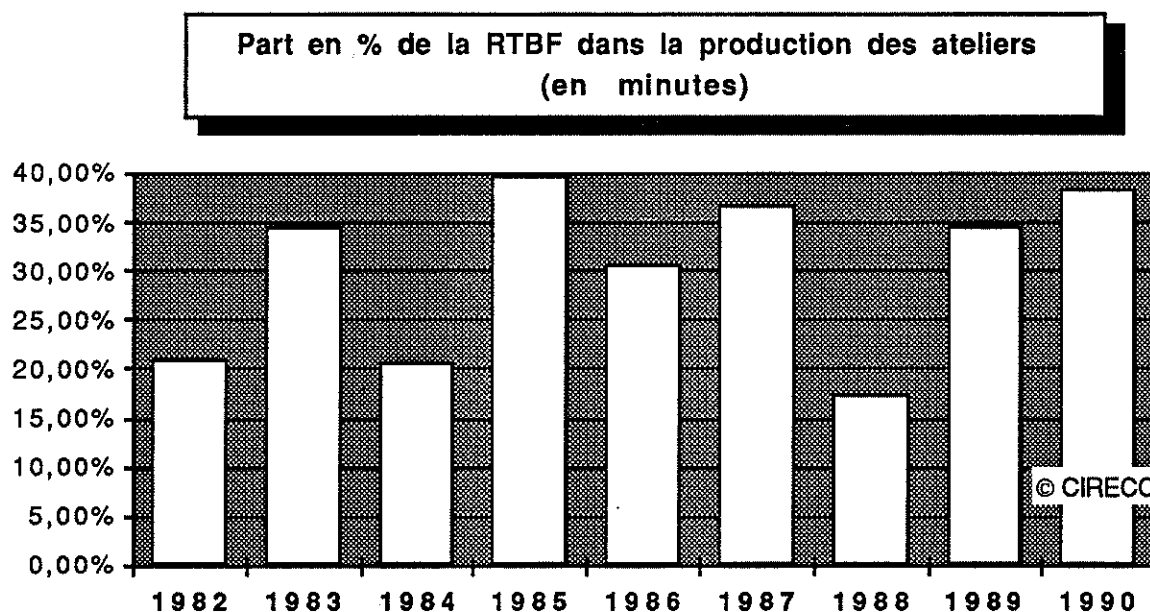
Au total, si le nombre de titres produits par les ateliers et structures paraît se maintenir, entre 1983 et 1990, dans une fourchette de 40 à 50 titres par an, il semble par contre que la production mesurée en durée ait tendance à décroître entre 1986 et 1988, pour atteindre ensuite un maximum de 27 heures 40 minutes en 1990. La durée moyenne par titre est remontée à 39 minutes en 1990. Soulignons ici la difficulté de produire des estimations sur l'évolution de la durée moyenne des productions, étant donné que les ateliers produisent à la fois des courts métrages, des moyens métrages et des longs métrages, la frontière entre ces différentes catégories n'étant pas précisée. Les durées les plus fréquemment rencontrées actuellement sont de 13, 26, 45 ou 52 minutes, fait qui témoigne d'une adaptation croissante du format des produits aux normes des grilles horaires des programmeurs de télévision. La durée des longs métrages dépasse souvent 100 minutes.

1. 3. Les coproductions avec la RTBF

La RTBF est considérée comme un partenaire privilégié des ateliers, des structures d'accueil et des producteurs indépendants en matière de coproduction, de cofinancement et de diffusion de documentaires. Les contributions de la chaîne dans ces coproductions consistent en apports de liquidités, en

prestations et services ou en préachats de programmes. Les coproductions sont principalement effectuées dans le cadre de la grille expérimentale de création "Carré noir", mais également avec le service "Enquêtes et reportages" et le service des magazines culturels du Centre de Bruxelles, ainsi qu'avec les centres de production régionaux de Charleroi et Liège.

Le graphique qui suit établit, en % des volumes horaires annuels totaux, les volumes horaire des produits réalisés en coproduction avec la RTBF.



Les coproductions avec la RTBF représentent, en moyenne annuelle au cours de la période 10 titres et 6 heures 22 minutes, soit près de 40% du volume horaire de production des ateliers.

1. 4. Evolution de la production du Centre Bruxellois de l'Audiovisuel (CBA).

Le CBA gère des crédits destinés à financer la production de films et vidéos (principalement des documentaires de création et des premières oeuvres) essentiellement destinés à la diffusion sur les chaînes de télévision. Cette structure accompagne et encadre les projets et assure la promotion et la diffusion des produits terminés.

Evolution de la production du CBA : titres et durée (1978-1990)

Année	Total (coproductions comprises)		Coproductions RTBF	
	Nombre de titres	Durée	Nombre de titres	Durée
1978	2	0h 51	0	0 0
1979	6	4h 58	1	0h 60
1980	6	4h 30	1	1h 19
1981	9	6h 38	0	0 0
1982	8	6h 58	2	1h 18
1983	11	11h 44	5	5h 15
1984	14	10h 34	3	3h 40
1985	9	5h 40	2	2h 12
1986	12	6h 8	5	3h 49
1987	10	4h 20	2	1h 42
1988	7	4h 25	1	0h 26
1989	12	5h 43	7	3h 55
1990	10	7h 50	1	1h 45

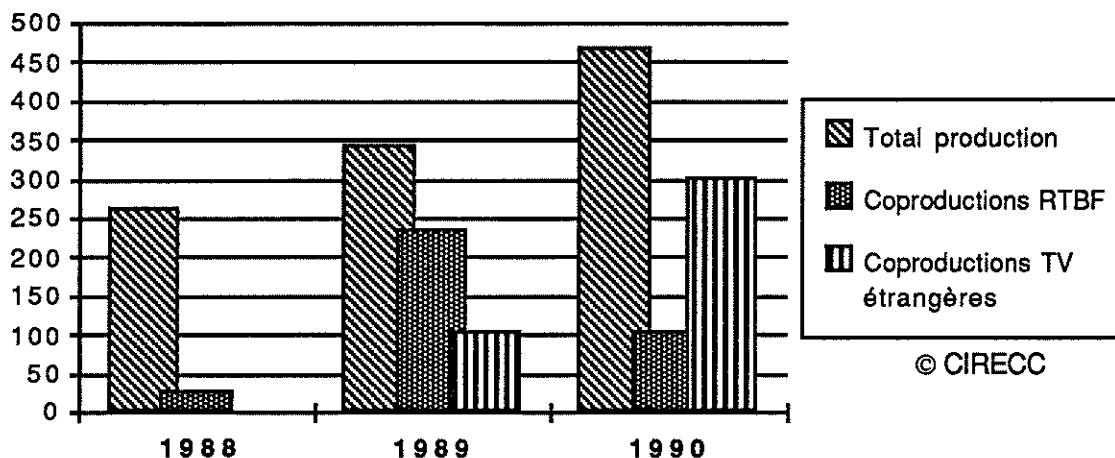
Source : CBA - traitement CIRECC.

Le CBA a produit ou coproduit 116 titres en 13 années de fonctionnement, soit un volume total de 80 heures 19 minutes, ce qui représente une production moyenne de 6 heures 11 minutes par an. Les coproductions inter-ateliers et avec la RTBF sont comprises dans ces chiffres.

Au cours des 3 dernières années (1988 à 1990), 8 titres ont été coproduits avec des chaînes de télévision étrangères ⁷ pour une durée totale 6 heures 46 minutes, soit 38% du volume total produit durant cette période. 34% de ce même total a été coproduit avec la RTBF.

⁷ Antenne 2, La Cinq, La Sept, Nos, ZDF.

CBA : volumes coproduits avec les TV, en minutes



1. 5. Evolution de la production de Wallonie Image Production (WIP).

Le WIP gère les crédits destinés à financer la production de films et vidéos (principalement des documentaires de création et des premières oeuvres) essentiellement destinés à la diffusion sur les chaînes de télévision. Cette structure accompagne et encadre les projets et assure la promotion et la diffusion des produits terminés.

Evolution de la production du WIP : titres et durée (1982-1990)

Année	Total (coproductions comprises)		Coproductions RTBF	
	Nombre de titres	Durée	Nombre de titres	Durée
1982	3	1h 43	1	0h 45
1983	8	3h 41	7	3h 19
1984	8	4h 2	3	1h 27
1985	9	5h 59	6	4h 57
1986	8	2h 38	6	2h 36
1987	5	4h 26	2	3h 22
1988	13	3h 6	10	2h 10
1989	14	5h 46	3	1h 55
1990	19	9h 45	11	5h 8

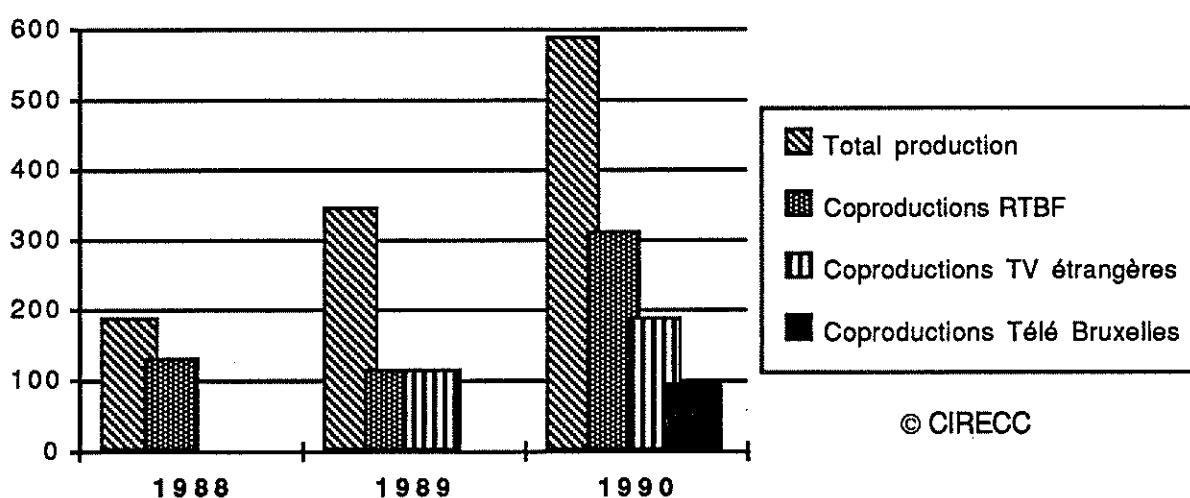
Source : WIP - traitement CIRECC.

Le WIP a produit ou coproduit 87 titres en 9 années de fonctionnement, soit un volume total de 41 heures 6 minutes, représentant une production moyenne

de 4 heures 34 minutes par an. Les coproductions inter-ateliers sont comprises dans ces chiffres.

Au cours des 3 dernières années (1988 à 1990), 5 titres ont été coproduits avec des chaînes de télévision étrangères ⁸ pour une durée totale 5 heures, soit 27% du volume total produit durant cette période. 50% du volume horaire a été coproduit avec la RTBF.

WIP : volumes coproduits avec les TV, en minutes



1. 6. Evolution de la production du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB).

Le CVB (ex-Vidéobus) se définit comme un atelier de réalisation et de production, offrant des programmes de qualité professionnelle dans le domaine l'éducation permanente, marqués souvent par un point de vue d'auteur. Il prend en charge la promotion et la diffusion de ses productions. Les diffusions s'opèrent principalement sous la forme de vidéocassettes, par des voies non-commerciales, principalement à travers le réseau de prêts développé par la Médiathèque de la Communauté française. Les diffusions en télévision restent exceptionnelles.

⁸ Channel Four, FR3, La Sept, ZDF.

Evolution de la production du CVB : titres et durée (1981-1990)

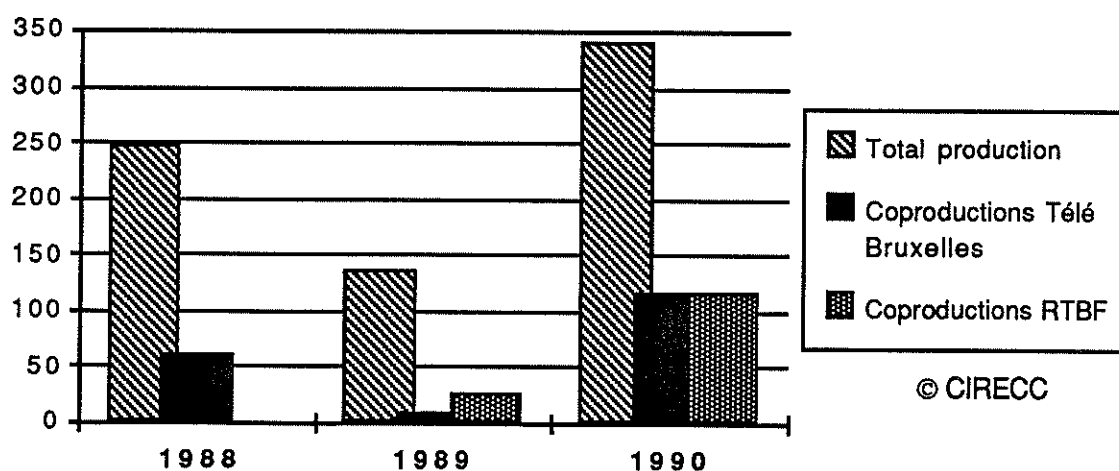
Année	Total (coproductions comprises)		Coproduction RTBF	
	Nombre de titres	Durée	Nombre de titres	Durée
1981	1	0h 15		
1982	1	0h 42		
1983	6	3h 2		
1984	6	3h 43		
1985	7	4h 32	1	0h 43
1986	5	2h 33	1	0h 26
1987	11	3h 17		
1988	8	4h 7		
1989	6	2h 16	1	0h 26
1990	14	5h 41	9	1h 57

Source : CVB - traitement CIRECC.

Le CVB a produit ou coproduit 65 titres sur les 10 années retenues, soit un volume total de 30 heures 8 minutes, représentant une production moyenne de 3 heures par an. Les coproductions inter-ateliers sont comprises dans ces chiffres.

Au cours des 3 dernières années (1988 à 1990), 20% du volume horaire a été coproduit avec la RTBF et 26% avec Télé Bruxelles.

CVB : volumes coproduits avec les TV, en minutes



1. 7. Evolution de la production du Groupement Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (GSARA).

Le GSARA est un atelier de formation, de réalisation, de production et de diffusion de vidéos visant à développer une analyse critique de la vie quotidienne. Ses produits sont essentiellement diffusés par sa propre médiathèque spécialisée, le DISC, et par le réseau de prêts de la Médiathèque de la Communauté française. Certaines productions ou coproductions sont également diffusées sur les chaînes de télévision.

Evolution de la production du GSARA: titres et durée (1976-1990)

Année	Total (coproductions comprises)		Coproduction RTBF	
	Nombre de titres	Durée	Nombre de titres	Durée
1976	1	0 25		
1977	5	2 0		
1978	0	0 0	0	0 0
1979	4	1 29	0	0 0
1980	3	1 43	0	0 0
1981	13	4 22	0	0 0
1982	5	1 7	0	0 0
1983	14	6 26	0	0 0
1984	20	8 17	0	0 0
1985	14	5 46	0	0 0
1986	35	16 14	1	0 40
1987	17	6 12	1	1 35
1988	13	5 18	1	0 11
1989	13	5 36	0	0 0
1990	12	6 38	1	1 44

Source : CVB - traitement CIRECC.

Le GSARA a produit ou coproduit 169 titres sur les 15 années envisagées, soit un volume total de 71 heures 33 minutes, représentant une production moyenne de 4 heures 46 minutes par an. Les coproductions inter-ateliers sont comprises dans ces chiffres.

Au cours des 3 dernières années (1988, 1989, 1990), 11% du volume horaire a été coproduit avec la RTBF et 10% avec la ZDF.

2. La production de documentaires dans le cadre du Fonds télévisuel de la Communauté française

Afin d'étendre les possibilités d'aides publiques aux productions indépendantes de création, destinées plus particulièrement aux diffusions télévisées, le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française a mis en place en 1988 un Fonds télévisuel doté d'un budget annuel de 20 millions. Les demandes d'aides émargeant à ce Fonds sont examinées par la Commission de Sélection de Films qui répartit également les aides à la production de films de fiction de long et de court métrage ⁹.

Selon la Commission de Sélection, les documentaires de création constituent la majorité des projets aidés par le Fonds télévisuel. Ceux-ci sont souvent coproduits avec le CBA, le WIP, l'émission "Carré noir" de la RTBF, et d'autres chaînes de télévision européennes. L'aide relativement modeste qui est accordée aux projets dans ce cadre a, selon la Commission, "un impact réel sur leur diffusion télévisuelle". Par ailleurs, "le soutien, en amont, des ateliers de production ou des structures d'accueil a permis à un certain nombre de ces projets de trouver un premier point d'appui".

Après deux années de fonctionnement, 10 productions documentaires ont été terminées avec l'appui du Fonds pour une durée totale de 11 heures 42 minutes (5 titres totalisant 6 heures 54 minutes ont été coproduits par le CBA ou le WIP et ont déjà été comptabilisés dans les tableaux et graphiques concernant les volumes de production des ateliers). Il s'agit essentiellement de longs et moyens métrages, comme en témoigne le tableau suivant :

⁹ Pour plus de détails sur les systèmes d'aides à l'audiovisuel mis en place en Communauté française, voir notamment :

- *Annuaire de l'Audiovisuel 1986/87, 1988/1989, et 1990/1991*, Bruxelles, Communauté française/Edimedia.

- Bilans 1988, 1989 et 1990 de la Commission de Sélection de Films, Direction de l'Audiovisuel, Direction générale de la Culture et de la Communication.

**Documentaires aidés par la Communauté française dans le cadre du fonds
télévisuel et terminés, 1989 - 1990.**

Titre	Réalisateur	Producteur	Durée en minutes
1989			
<i>Georges Remi dit Hergé</i>	B. Peeters	Casterman	26
1990			
<i>A fleur de terre</i>	T. Michel	Les films de la Passerelle/RTBF/ La Sept/WIP	60
<i>Le cantique des pierres</i>	M. Khleifi	Sourat Films/RTBF/ZDF/ Channel 4/CBA	105
<i>Je suis fou, je suis sot, je suis méchant</i>	L. de Heusch	Simple Production/RTBF/BRT/ La SEPT/Nos/SSR	55
<i>Babel</i>	B. Lehman	Dov Films/Paradise Films/RTBF	60
<i>Sauve qui peut la nuit</i>	Série multi-auteurs	CVB/WIP/RTBF/Télé Bruxelles	117
<i>Escape to the rising sun</i>	D. Perelsztejn	Films de la mémoire/RTBF/ BRT/ZDF/Channel 13	95
<i>Belgique Kitsch</i>	R. Olivier	Olivier Films, RTBF	52
<i>A la recherche du lieu de ma naissance</i>	B. Lehman	Dov Films/CBA/La SEPT	80
<i>Nylon blues</i>	F. Levie	Sofidoc/CBA	52

Source : Communauté française - traitement CIRECC

3. Estimation de la production de films documentaires francophones diffusés dans le réseau des salles commerciales.

Le réseau des salles commerciales constitue l'un des créneaux d'exploitation et de diffusion du cinéma documentaire. On peut évaluer l'importance de la production destinée à ce créneau à travers les données qui proviennent du Ministère des Affaires économiques (MAEc), que ce dernier établissait dans le cadre des aides automatiques, attribuées depuis de nombreuses années, à l'industrie cinématographique dans le pays.

On notera ici que, depuis la loi spéciale du 16 janvier 1989 de financement des Communautés et des Régions, les moyens financiers en matière de subventions à l'industrie cinématographique ont été transférés du ministère des Affaires économiques aux Communautés française et flamande. Les ministres concernés ont signé en janvier 1990 un accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté flamande et l'Etat belge afin d'établir un système transitoire d'imputation aux budgets des deux Communautés.

Dans le cadre de ce transfert et du partage du budget des aides "automatiques" entre les deux Communautés, la part budgétaire afférant à la Communauté française s'élève à 46,1 millions de FB, et celle afférant à la Communauté néerlandaise à 49,9 millions de FB ¹⁰.

Les données qui suivent décrivent en fait l'univers des producteurs et des films francophones pour lesquels:

- une démarche d'obtention d'aides a été entamée;
- une reconnaissance a été attribuée (en tant que film belge ou assimilé).

Les tableaux qui suivent indiquent donc l'année de reconnaissance des films et non l'année durant laquelle ils ont été terminés.

¹⁰ Pour plus de détails concernant ce système d'aides automatiques et son transfert vers les Communautés, voir : *Annuaire de l'Audiovisuel 1986/87, 1988/1989, et 1990/1991*, Bruxelles, Communauté française/Edimedia.

3. 1. Evolution de la production de courts métrages

Evolution du nombre de courts métrages francophones reconnus comme belges : nombre de titres (1983 - 1990)

Année	Films de fiction	Films d'animation	Films documentaires
1983	9	4	37
1984	9	6	29
1985	6	3	8
1986	10	13	21
1987	6	13	11
1988	18	25	15
1989	5	2	1
1990	11	14	3

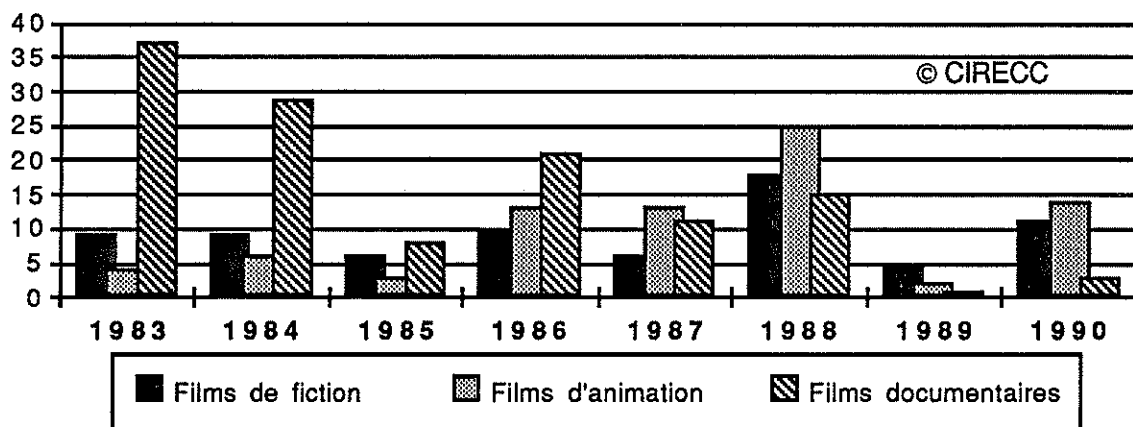
Source : MAec, Communauté française - traitement CIRECC

Evolution des courts métrages francophones reconnus comme belges : en minutes (1983 - 1990)

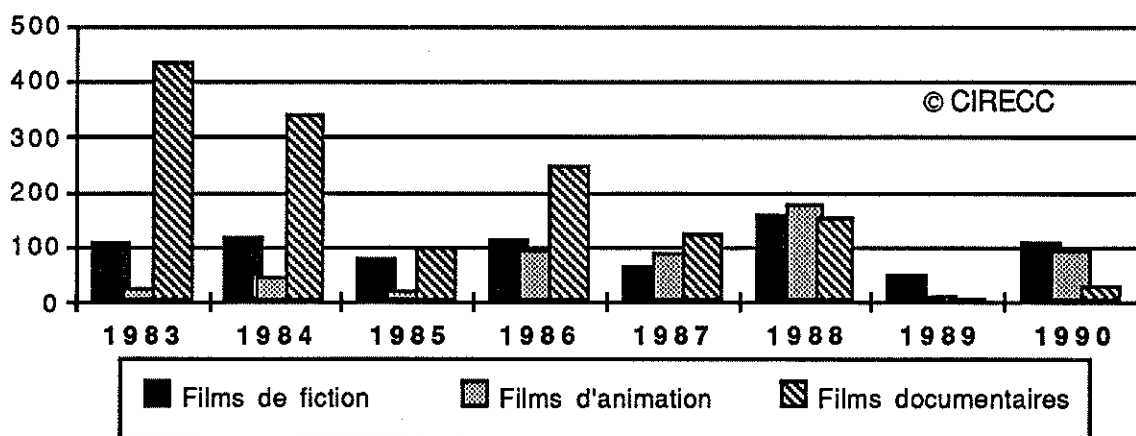
Année	Films de fiction	Films d'animation	Films documentaires
1983	110	25	437
1984	119	44	341
1985	80	20	97
1986	114	93	250
1987	67	92	124
1988	160	176	154
1989	49	13	5
1990	107	95	29

Source : MAec, Communauté française - traitement CIRECC

**Courts métrages francophones reconnus comme belges :
nombre de titres**



**Courts métrages francophones reconnus comme belges :
volume en minutes**



La production de films (de court métrage) documentaires belges francophones, "destinés" à la diffusion en salles ¹¹, s'élève, entre 1983 et 1990, à 125 titres (durée totale : 23 heures 58 minutes), soit en moyenne annuelle, 16 productions pour un volume horaire de 2 heures 59 minutes. Seuls deux titres coproduits par un atelier d'accueil figurent dans ce décompte total (durée : 56 minutes).

Si l'on observe l'évolution des données concernant les volumes de la production des courts métrages sur la période considérée, on constate que celle-ci est assez nettement caractérisée par ¹² :

- une tendance à l'augmentation du nombre des courts métrages de fiction reconnus : depuis 1983, 9 films sont reconnus en moyenne chaque année. Sur la période 1988-1990, ce chiffre moyen est passé à 11 films de fiction reconnus;

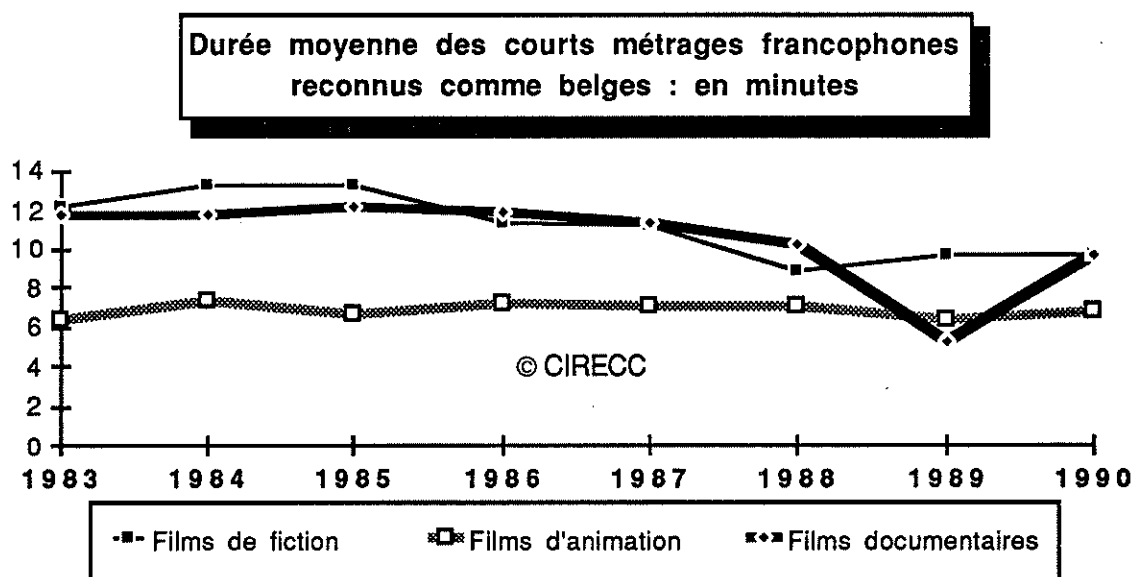
- une tendance à l'augmentation régulière (sauf exception en 1985) du nombre des courts métrages d'animation reconnus jusqu'en 1988, suivie d'une chute en 1989 et d'une reprise en 1990 (14 films).

- une tendance notable à la baisse du nombre des films documentaires reconnus. De manière générale, le film documentaire belge de court métrage a progressivement perdu la place qu'il occupait au sein de l'exploitation en salle au début des années 80. Le nombre de films documentaires francophones reconnus à cette époque chute en effet de plus de 30 à 4 ces deux dernières années. Alors que cette catégorie de films représente 74 % des films de court métrage reconnus en 1983 (en nombre de titres), elle n'en constitue plus que 11% en 1990. Le maintien de faibles taux d'aides octroyés à ce genre comparé aux autres (de 3 à 5% de la recette salle du programme complet depuis 1983, contre 6 à 8% pour les courts métrages d'animation et 5 à 7% pour les courts métrages de fiction), de même qu'une attitude plus sévère de la Commission du Film quant à l'octroi du pourcentage d'aide maximum seraient à l'origine d'une baisse de la production pléthorique des documentaires "touristiques" que l'on a connu par le passé.

¹¹ Et identifiés au moyen des données relevant des aides automatiques octroyées par le Ministère des Affaires économiques et la Communauté française à partir de 1989.

¹² Voir : Guy VANDENBULCKE et Michel JAUMAIN, "Le marché du film de court métrage en Belgique", CIRECC, août 1989.

3. 2. Evolution de la durée des courts métrages



Le contexte de crise qui affecte l'exploitation cinématographique depuis de nombreuses années contraint les propriétaires et gestionnaires de salles à sacrifier au besoin la programmation d'un court métrage au profit de la publicité et des bandes annonces des prochains longs métrages, en fonction de la partie du temps restant disponible pour les premières parties de programmes. En effet, leur objectif prioritaire est de maintenir un nombre maximum de séances par jour de manière à assurer la rentabilité de leur activité. A la baisse du nombre de films programmés s'ajoute ainsi le phénomène du raccourcissement de leur durée. Cette situation favorise la diffusion de films de plus en plus courts, une durée de 5 à 6 minutes étant actuellement considérée par la plupart des diffuseurs comme la mieux adaptée à ce créneau.

3. 3. Producteurs de courts métrages "actifs"

Quels sont les producteurs francophones "actifs" sur le créneau de l'exploitation en salles, et plus particulièrement lesquels sont actifs dans le domaine du film documentaire ces dernières années ?

Entre 1983 et 1987, on dénombrait, repris au "rôle" francophone, 37 producteurs ayant produit 106 courts métrages documentaires reconnus par le MAEc comme films belges pour un total de 20 heures 49 minutes. Ceci représentait une production moyenne de 4 heures 10 minutes par an, pour une durée moyenne de 12 minutes par films.

L'activité de ces trois dernières années (1988-1990) s'est notablement ralentie, et l'on ne compte plus que 12 producteurs francophones ayant produit un total de 19 courts métrages documentaires reconnus comme belges pour une durée de 3 heures 8 minutes. Ceci représente une production moyenne d'une heure par an, pour une durée moyenne de 10 minutes par films. Aucun atelier de production ou d'accueil ne figure parmi ces producteurs.

Producteurs francophones de courts métrages documentaires reconnus comme belges (1988-1990)

Producteurs	Nombre de titres	Durée en minutes
Sodep-Sofidoc	4	34
Marc Levie Visuals	3	30
Astrolabe Films	2	19
Gresse Films	2	19
Les Productions du Sablier	1	13
Tandem Productions	1	12
ODEC	1	12
Vankoeckenbeek	1	12
Lommé Roland	1	11
Média Vidéo	1	11
Salustro	1	11
Studio Campens	1	5

Source : MAec, Communauté française - traitement CIRECC

3. 4. Evolution de la production de longs métrages

Entre 1980 et 1990, 9 longs métrages documentaires francophones destinés à l'exploitation en salles ont été reconnus comme belges dans le cadre du système d'aides automatiques, pour une durée totale de 13 heures 58 minutes (5 titres totalisant 7 heures 36 minutes ont été coproduits par le CBA et ont déjà été comptabilisés dans les tableaux et graphiques concernant les volumes de production des ateliers). Il s'agit des films suivants :

Longs métrages documentaires francophones reconnus comme belges de 1980 à 1990

Titre	Réalisateur	Producteur	Durée en minutes
1981			
<i>Io sono Anna Magnani</i>	C. Vermorcken	Films Dulac/CF	105
<i>Comme si c'était hier</i>	E. Hoffenberg	E. Hoffenberg/CF	86
1982			
<i>Du Zaïre au Congo</i>	C. Mesnil	Les Films Mesnil/CBA	90
1984			
<i>J'ose</i>	M. Bonmariage	CBA/RTBF	95
<i>L'après 36</i>	W. Thijssen	CBA/Cinété	100
1985			
<i>Du verbe aimer</i>	M. Jimenez	CBA/Productions de la Phalène	85
1987			
<i>Monsieur Tout blanc</i>	S. Lejeune	Essel Films/CF	100
<i>Les territoires de la défonce</i>	J. Corr�a	F3/CBA/CF	86
1988			
<i>L�onor Fini</i>	C. Vermorcken	Films Dulac/CF	91

Source : MAec - traitement CIRECC

Selon les distributeurs, il devient de plus en plus difficile de programmer des longs m trages documentaires dans le r seau des salles commerciales aujourd'hui, et lorsque ces derniers le sont, ils sont soumis   la dure loi du seuil de rentabilit  observ  la premi re semaine d'exploitation.

Conclusion

La production de documentaires en Communauté française ¹³ semble bien vivante, comme en attestent les chiffres provenant des deux principales sources retenues pour délimiter le "champ" de la recherche ¹⁴ : les ateliers de production et d'accueil et le Fonds télévisuel de la Communauté française. Cumulant les données qui en proviennent avec celles du système des aides automatiques, on peut évaluer le volume global de la production documentaire francophone à 205 heures 10 minutes sur la période 1983-1990 ¹⁵, soit une moyenne de 25 heures 39 minutes par an.

Les ateliers de production et d'accueil occupent une place de premier plan dans cette production : ils ont participé, en tant que producteurs ou coproducteurs, à la réalisation de 85% du volume horaire global calculé sur la période, représentant au total 174 heures 10 minutes ou une moyenne de 21 heures 46 minutes par an.

2% de ce volume global (soit 4 heures 48 minutes) provient des toutes récentes productions indépendantes aidées par le Fonds télévisuel, et dans lesquelles les ateliers ne sont pas impliqués.

Les productions destinées à l'exploitation en salles et reconnues comme belges dans le cadre du système des aides automatiques (non comprises les productions des ateliers reconnues dans le même cadre) représentent 13% du volume total (soit 27 heures 8 minutes).

Les documentaires coproduits avec la RTBF sont compris dans cette estimation globale : ils représentent 59 heures 42 minutes de programmes, soit 29 % du total de la production ainsi évaluée.

* * *

¹³ Non comprises les productions propres des chaînes de télévision de la Communauté.

¹⁴ Celles-ci sont impliquées à des niveaux divers dans la production, le financement et les aides au documentaire.

¹⁵ 1983 est l'année à partir de laquelle les données sont disponibles auprès de chaque source consultée. Dans ce calcul, on a tenu compte des coproductions et cofinancements entre les agents composant le "champ" de la recherche, et on a veillé à ne comptabiliser qu'une seule fois la même production apparaissant simultanément auprès de sources différentes.

Les secteurs de la production de documentaires examinés semblent connaître ces dernières années une évolution qui confirme les phénomènes déjà observés auparavant.

Les ateliers de production et d'accueil qui soutiennent une production légère, essentiellement réalisée avec de petits budgets, ont progressivement imposé un niveau de professionnalisme qui se manifeste à la fois au niveau des volumes produits, des collaborations avec les chaînes de télévision et de leur présence active sur les marchés internationaux. Leurs produits sont aujourd'hui principalement destinés aux diffusions télévisées, mais également aux diffusions sous forme de vidéocassettes dans les circuits non commerciaux tels que les médiathèques. Des différences s'observent cependant en fonction de l'expérience et de l'histoire de chaque atelier : les produits du CBA et du WIP sont plus orientés vers la télévision tandis que ceux du CVB et du GSARA connaissent une plus large diffusion dans les milieux de l'éducation permanente.

L'activité de ces quatre structures a été marquée, ces trois dernières années, par une collaboration accrue avec les chaînes de télévision. On observe le maintien ou l'augmentation des coproductions réalisées avec la RTBF, ainsi qu'une hausse annuelle des volumes coproduits avec d'autres chaînes européennes (13 heures 31 minutes entre 1988 et 1990 dont 11 heures 47 minutes pour le CBA et le WIP). En outre, Télé Bruxelles apparaît en tant que partenaire à la coproduction avec le CVB et le WIP depuis 1990. Notons enfin que RTL-TVi participe depuis peu à la production de deux nouveaux projets soutenus par les ateliers et que la BRT manifeste son intérêt pour d'éventuelles coproductions avec ces derniers. Suivant cette évolution, les ateliers ont davantage adapté les formats de leurs produits aux normes des grilles horaires des programmes de télévision.

L'action des ateliers est par ailleurs confortée par un nouveau cadre légal qui fixe leurs conditions et règles de reconnaissance par la Communauté française depuis 1990, ainsi que par les aides aux productions documentaires octroyées par le Fonds télévisuel mis en place en 1988.

* * *

Si l'on observe l'univers des films destinés à l'exploitation en salles commerciales, force est de constater que la production de courts métrages documentaires n'a cessé de régresser depuis le début des années 80 atteignant un très faible niveau au cours de ces dernières années (3 heures 8 minutes de 1988 à 1990). Elle s'est pratiquement effondrée en 1989 et 1990. La production de longs métrages, quant à elle, reste rare et épisodique.

* * *

Au vu de ces données, il semble que le réseau des salles commerciales n'est plus un créneau porteur pour la circulation des produits documentaires, hormis dans le cadre de certaines manifestations "événementielles" particulières, et qu'il n'attire plus que quelques rares producteurs.

Par contre, il apparaît que l'ouverture et la confirmation de créneaux de diffusion vidéo et surtout télévisuels peuvent donner un nouvel avenir au genre documentaire. Le contexte de la diffusion télévisuelle est cependant marqué par la multiplication de l'offre (particulièrement de fiction), la course aux audiences et l'envahissement du marché par des productions américaines ou japonnaises, déjà amorties sur leurs marchés intérieurs et offertes à bas prix aux chaînes européennes. Il n'en reste pas moins que l'"éclatement" du paysage audiovisuel en une multiplicité de canaux de diffusion disponibles, accompagné d'un ciblage plus précis des publics "minoritaires", constitue pour les promoteurs du documentaire une opportunité non négligeable à exploiter. Mais ces créneaux induisent aussi un certain nombre de contraintes liées aux formes, aux contenus et aux modes de diffusion des programmes. L'évolution des données examinées ici semble indiquer que les productions indépendantes soutenues dans le cadre des ateliers et du Fonds télévisuel empruntent la voie qui permet de répondre à ces enjeux.

